



CBD



CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/Cities/1/1/Add.1/Rev.1
30 janvier 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LES VILLES ET LA BIODIVERSITÉ : RÉALISER L'OBJECTIF DE 2010 RELATIF À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Réunion des maires sur la contribution des villes à la réalisation de l'Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique

Première réunion

Curitiba, Brésil, 26-28 mars 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

INTRODUCTION

1. A partir de 2007, la majorité de la population mondiale vivra dans les villes. En même temps, l'une des ressources les plus essentielles de la planète, la diversité biologique, est plus que jamais menacée, avec des conséquences graves pour l'évolution du climat, l'approvisionnement en eau, la nutrition et l'alimentation, la santé et un grand nombre d'autres services fournis par les écosystèmes. Une grande proportion des activités conduisant à la réalisation de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement (durabilité de l'environnement) sera entreprise dans les villes et le milieu urbain, impliquant les gouvernements locaux, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et l'ensemble de la société civile.
2. A l'occasion du premier anniversaire du débat de haut niveau historique de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu à Curitiba, au Brésil, et qui a réuni 130 ministres et autres chefs de délégation, et s'inspirant de l'expérience écologique unique de la ville, le Maire de Curitiba a pris l'initiative de s'associer avec le Secrétariat de la Convention et d'inviter les maires des villes qui ont accueilli ou accueilleront une réunion de la Conférence des Parties à la Convention, les maires des villes hôtes de sièges de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les maires de villes ayant des stratégies précises en matière de diversité biologique, à échanger leurs expériences et à contribuer à la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, qui consiste à assurer une forte réduction du rythme de perte de diversité biologique. Ainsi, la réunion « Les villes et la biodiversité : réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » se tiendra à Curitiba, du 26 au 28 mars 2007. Afin de faciliter la préparation et le service de cet important événement, une équipe spéciale interorganisations composée de représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de Local Governments for Sustainability (ICLEI) et de l'Union mondiale pour la nature (UICN), a été créée.
3. Sont invités à y participer les maires et les conseillers municipaux, les responsables de la planification et conception urbaine, les experts internationaux, les spécialistes des Nations Unies et des agences de développement et les médias/journalistes. Le rapport de la réunion sur « Les villes et la biodiversité :

réaliser l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique » sera présenté à la neuvième réunion de la Conférence des Parties, qui devrait avoir lieu à Bonn, du 19 au 30 mai 2008.

4. Afin de faciliter les travaux de la réunion, le Secrétaire exécutif a préparé un document d'information (UNEP/CBD/Cities/1/2). L'organisation proposée pour ses travaux est résumée dans un tableau annexé au présent document.

5. L'inscription des participants commencera le lundi 26 mars 2007 à 8h30 dans le complexe du Parc de Barigui, Curitiba, dans l'Etat de Paraná au Brésil. La réunion aura lieu dans la salle de conférence Salao dos Atos dans le même complexe. Les participants pourront utiliser les salles adjacentes pour des réunions subsidiaires.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. La réunion sera ouverte le lundi 26 mars 2007 à 9h30 par Son Excellence Madame Marina Silva, Ministre de l'Environnement du Brésil, le Maire de Curitiba M. Alberto Richa, le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique M. Ahmed Djoghlaf et les directeurs d'institutions des Nations Unies et des organisations partenaires, qui prononceront des allocutions d'ouverture.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

7. Les participants seront invités à élire un président et un rapporteur pour la réunion sur la base des propositions exprimées.

8. Les participants seront invités à adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/Cities/1/1).

9. La réunion se déroulera en anglais et en portugais.

10. Les participants seront invités à examiner l'organisation des travaux proposée pour la réunion annexée au présent document.

POINT 3. LES ENJEUX DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront invités à entendre des présentations faites par des experts internationaux, qui couvriront également les parties II, III et IV du document d'information (UNEP/CBD/Cities/1/2).

POINT 4. PRÉSENTATIONS SUR LES MESURES PRISES PAR LES VILLES FACE AUX ENJEUX DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

12. Ce point sera examiné en 5 groupes distincts à l'aide de projets de démonstration et d'études de cas, chacun des groupes étant chargé d'examiner l'un des thèmes ci-dessous. Les participants seront invités à présenter de courts exposés et/ou études de cas, selon qu'il conviendra.

A. Intégration de la diversité biologique dans la planification urbaine :

- Stratégies et plans d'action urbains en matière de diversité biologique fondés sur la mise en œuvre d'Action 21 à l'échelon local : inclusion sociale et développement des collectivités locales
- Application de l'approche par écosystème aux milieux urbains : liens au-delà des banlieues
- Changements climatiques, diversité biologique et villes : mesures d'adaptation, microclimats et diversité biologique : éviter les îles de chaleur, planification de la réduction des émissions
- Conception, architecture et planification et aménagement de l'espace urbain en tenant compte de la diversité biologique (plans directeurs de développement et stratégies participatives de planification, groupements, couloirs écologiques et aires protégées)

B. Promotion d'un développement urbain respectueux de la diversité biologique

- Développement et construction urbains, logement et construction/développement

- Infrastructure et installations (déchets, eau, énergie, parcs industriels) et transports (routes, aéroports, réseau ferroviaire et trains urbains) respectueux de la diversité biologique
- Outils décisionnels, législation et réglementation, directives opérationnelles sur les permis, normes d'émission et de pollution, incitations à un développement respectueux de l'environnement
- Paiement des services fournis par les écosystèmes des espaces verts urbains (eau, régulation de la température, loisirs, fertilité du sol, banques de gènes)

C. Gestion de la diversité biologique urbaine

- Gestions des aires protégées/parcs urbains et des conflits d'utilisation, centres de recherche, couloirs de conservation dans des ceintures vertes autour des villes grâce à des systèmes tels que les réserves de la biosphère
- Conservation des écosystèmes riverains, aquatiques et humides et des bassins versants urbains
- Développement et soutien d'installations de diversité biologique, notamment des jardins botaniques, zoos, aquariums, parcs thématiques, musées
- Gestion des espèces exotiques envahissantes des milieux urbains
- Information et systèmes de surveillance de la diversité biologique urbaine

D. Garantir que les pratiques commerciales enrichissent la diversité biologique

- Collaborer avec le secteur privé, les associations commerciales et les agences de promotion des affaires et de l'investissement en vue d'accroître les avantages qu'offre la diversité biologique aux entreprises dans les zones urbaines par la responsabilisation sociale des entreprises et des programmes et incitations de référence.
- Fournir une aide et un soutien techniques aux promoteurs privés, aux entreprises de construction, aux sociétés de conception et d'architecture et aux associations professionnelles afin d'encourager la conception et les développements respectueux de la diversité biologique

E. Sensibilisation des communautés urbaines à la diversité biologique

- Lignes directrices pour la consommation durable et respectueuse de la diversité biologique, éducation des consommateurs en matière d'analyse du cycle de vie et des conséquences de la consommation pour la diversité biologique
- Encourager la participation de la société au moyen de projets d'embellissement urbain, de plantation d'arbres, d'aménagement de paysage, de jardins collectifs, potagers et de toiture, et de toits verts.
- Veiller à ce que les chefs d'entreprises et les décideurs publics et privés prennent en compte la contribution de la diversité biologique à la qualité de vie, la justice sociale et la santé
- Promotion de l'éducation environnementale par des loisirs et des campagnes de sensibilisation.

POINT 5. IDENTIFICATION DE DOMAINES DE COLLABORATION CONCERNANT LES VILLES ET LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

13. Les participants pourront se diviser en groupes de travail correspondant aux 5 thèmes ci-dessus et seront invités à identifier des domaines potentiels de collaboration concernant les villes et la diversité biologique en vue de la réalisation de l'objectif de 2010. La note d'information préparée par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/Cities/1/2) et les présentations faites au titre du point précédent fourniront des enseignements dégagés des activités en cours dans le cadre de divers plans d'action. Les participants pourraient souhaiter concentrer leurs contributions sur l'identification des questions importantes et des domaines de plus grande préoccupation, les meilleures pratiques transférables, les éléments de projets conjoints et échanges avec des mécanismes de mobilisation de fonds et sur la création et la consolidation de partenariats.

14. Les participants pourraient souhaiter résumer leurs conclusions au titre des 5 thèmes de la réunion pour contribuer à la Déclaration de Curitiba sur les villes et la diversité biologique mentionnée au point 7 ci-dessous.

POINT 6. AUTRES QUESTIONS

15. Sous ce point de l'ordre du jour, les participants pourraient souhaiter se saisir de toute autre question liée à l'objet de la réunion.

POINT 7. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE CURITIBA SUR LES VILLES ET LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

16. Les participants seront invités à examiner et adopter une déclaration fondée sur leurs discussions, qui sera préparée et présentée par le rapporteur. Cette déclaration sera soumise à la neuvième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en 2008.

POINT 8. CLÔTURE DE LA RÉUNION

17. La réunion devrait être déclarée close le mercredi 28 mars à 13h00. Elle sera suivie de visites techniques du parc de Barigui, d'installations urbaines respectueuses de la diversité biologique (Opéra de Curitiba, Université ouverte de l'environnement) et de visites techniques facultatives d'installations de gestion des eaux et des déchêts, des transports urbains et d'attractions écologiques telles que l'Observatoire de la biodiversité de Curitiba.

Annexe

ORGANIZATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE LA RÉUNION SUR LES VILLES ET LA BIODIVERSITÉ

Lundi 26 mars 2007 9h30 – 12h30	Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour) Questions d'organisation (point 2) Discours liminaires sur les enjeux de la diversité biologique (point 3)
Lundi 26 mars 2007 14h00 – 18h00	Discours liminaires sur les enjeux de la diversité biologique (point 3) Présentations sur les mesures prises par les villes face aux enjeux de la diversité biologique (point 4)
Mardi 27 mars 2007 8h30 – 11h00 11h30-14h00	Point 4 (<i>suite</i>) Lancement officiel de l'initiative « Biocités » aux Jardins Botaniques de Curitiba
Mardi 27 mars 2007 14h00 – 18h00	Point 4 (<i>suite</i>) Point 5 (Identification de domaines de collaboration concernant les villes et la biodiversité).
Mercredi 28 mars 2007 9h30 – 13h00	Autres questions (point 6) Adoption de la Déclaration de Curitiba sur les villes et la diversité biologique (point 7) Clôture de la réunion (point 8)
Mercredi 28 mars 2007 14h30 – 17h30	Visite du parc de Barigui et d'installations respectueuses de la diversité biologique. Options de visites d'installations techniques.
